

Concours de recrutement de professeurs des écoles
Session 2011
Epreuve écrite de français et histoire, géographie et instruction civique et morale

Seconde partie

Histoire, géographie et instruction civique et morale

Rapport de la commission de correction

I. GENERALITES

A. L'EPREUVE

1°) Le cadre

La session 2011 du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) est la première à se dérouler dans le cadre réglementaire fixé par l'arrêté du 28 décembre 2009. Le texte prévoit parmi les deux épreuves écrites d'admissibilité, une épreuve de français et d'histoire, géographie et instruction civique et morale. C'est dans la seconde partie de l'épreuve que « le candidat répond à des questions d'histoire (y compris histoire des arts), de géographie, d'instruction civique et morale ayant trait à des notions inscrites dans les programmes du premier degré ».

La nouveauté de l'épreuve et le resserrement conjoncturel du calendrier ont amené une baisse importante des candidatures à laquelle le dispositif de correction a dû s'adapter. A bien des égards, ce concours 2011 apparaît comme une session de transition. La session 2012 devrait permettre de préciser d'une manière plus optimale un certain nombre de constats.

2°) Les sujets de la session 2011

Les sujets des six groupements académiques ainsi que ceux des années précédentes sont accessibles sur le site du ministère de l'Education nationale (<http://www.education.gouv.fr>).

Ces sujets ont été reproduits en noir et blanc pour les candidats.

Concernant plus particulièrement l'académie de Toulouse, la seconde partie de l'épreuve comportait deux questions :

- La première, en géographie, sans document, portait sur « **Les villes et le développement durable en France métropolitaine** ».
- La seconde, en histoire, sur « **Les relations entre seigneurs et paysans au Moyen Age après l'an mil** ». Deux documents accompagnent la question : Deux lignes extraites de la *Charte de Saint-Germain-des-Prés*, XIII^e siècle et la reproduction de la miniature représentant le mois de mars tirée des *Très riches heures du duc Jean de Berry*, XV^e siècle.

3°) La correction

Comme lors de la session précédente, la commission de correction d'histoire et de géographie regroupait des binômes associant des personnels des premier et second degrés de l'enseignement public ou privé sous contrat : inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques, professeurs des écoles et professeurs des collèges et lycées. Conformément à la réglementation, cette commission a procédé à une double correction des copies. La commission d'entente et d'harmonisation est restée composée de quatre membres : un IA-IPR coordonnateur, un universitaire, un inspecteur de l'éducation nationale et deux professeurs. Tout au long du processus de correction, des

éléments statistiques de notation ont été communiqués aux correcteurs afin d'anticiper au maximum l'harmonisation finale.

L'effort de tous a consisté à donner réalité au nouveau cadre réglementaire. Consciente du fait que ce dernier constitue un contrat entre le candidat et l'Etat recruteur, la commission s'est employée, comme chaque année, à appliquer tout le règlement et rien que le règlement.

Pour assurer un maximum d'équité, la commission s'est appuyée sur « l'aide au correcteur » rédigée par les concepteurs des sujets. Cependant, afin de ne pas transformer l'exercice de correction en simple contrôle de conformité, la commission s'est efforcée, avant de prendre connaissance des indications de correction, d'envisager de la manière la plus ouverte, les possibilités de développements offertes par les sujets. Pour ce faire l'ensemble des binômes s'est astreint à un travail préalable d'exploration des pistes autorisées par les questions.

En permanence, la commission a eu le souci de valoriser les copies permettant de déceler les meilleures capacités pour exercer dans des conditions optimales le métier de professeur des écoles.

4°) Observations

Comme lors de la dernière session, les sujets de cette année ne présentaient ni surprise ni difficulté susceptibles de dérouter un candidat ayant préparé normalement le concours. Bien évidemment, il ne s'agissait pas, pour les candidats, de faire assaut d'érudition. Un niveau de connaissances du second degré, une lecture précise des intitulés, de la réflexion, du bon sens et la capacité d'organiser sa pensée ont permis à un certain nombre d'atteindre d'excellents résultats. L'observation de la répartition des notes montre de grandes disparités dans les performances.

Traditionnellement les épreuves majeures présentaient une qualité supérieure aux épreuves mineures. Le changement de réglementation en confondant les candidats qui auparavant concouraient soit en majeure, soit en mineure pourrait amener, si l'on n'y prend garde, à infléchir l'impression laissée par les productions. Ajoutons à cela des délais de préparation raccourcis, de nouvelles contraintes de gestion du temps global de l'épreuve et l'on pourrait aboutir à l'idée d'une sensible régression en termes de qualité. Cependant, l'étude fine de l'ensemble des notes conduit à pencher pour une certaine stabilité globale du niveau.

La commission a particulièrement apprécié l'effort consenti par beaucoup pour offrir des productions dignes de futurs professeurs. C'est ainsi qu'à cette session, nous avons encore constaté une bonne tenue au niveau de l'orthographe, de la syntaxe et de la précision du vocabulaire. Des commissions relèvent dans l'ensemble, des qualités rédactionnelles convenables. Il n'en reste pas moins que nombre de copies ont dû être sanctionnées pour insuffisance de la qualité orthographique à hauteur de trois points maximum pour l'épreuve (deux pour le français et un pour l'histoire et la géographie). Bien entendu, qualités orthographique et syntaxique sont, sauf rarissime exception, corrélées à la qualité globale de la copie.

La commission n'a pas relevé d'écarts significatifs de qualité tenant à la spécificité disciplinaire entre les réponses aux deux questions. Les difficultés inhérentes aux sujets, la présence ou non de documents d'accompagnement ont représenté selon les cas des atouts ou de réelles difficultés.

Pour résumer, la bonne copie se signale par le souci de son auteur de comprendre et de traiter le sujet, un niveau satisfaisant de connaissances (idées, faits, notions, repères chronologiques et spatiaux...), une pensée organisée (plan) et problématisée, des idées bien formulées, une présentation soignée, claire et aérée.

A l'opposé, les copies les plus décevantes se signalent par des parties non traitées, une méconnaissance manifeste de la réglementation du concours et de l'esprit des épreuves, des connaissances superficielles, imprécises, voire fantaisistes, une culture générale trop lacunaire, une relation distanciée aux questions d'écriture, de présentation, d'orthographe et de syntaxe. Rappelons-le, rédiger une copie c'est poser un acte de communication.

II. COMMENTAIRES

1°) Question de géographie sans document :

Les villes et le développement durable en France métropolitaine

Satisfaction pour les géographes et pas seulement pour eux, la géographie ouvre cette nouvelle épreuve. Un sujet dans l'air du temps dont chaque composante ne semble pas poser de problème : les villes (le pluriel a son importance), le développement durable, notion qui parcourt l'enseignement de l'école au lycée, la France métropolitaine, cadre spatial bien connu... Comme pour le sujet d'histoire de cette année et pour celui de la session dernière, l'enjeu pour le candidat consistait à prendre en compte la conjonction de coordination réunissant dans une même structure « villes » et « développement durable ». Se saisir de cette relation, c'était éviter d'emblée le principal écueil : le traitement successif des deux éléments de la structure. Relevons que la notion de développement durable a été pour trop de candidats un faux ami. Souvent a été posée de la manière la plus formelle et prématurée qui soit une définition de la notion (rapport Brundtland) sans en tirer toutes les conséquences, en particulier économiques et sociales. Et c'est ainsi que la dimension de développement a été la plupart du temps évacuée au profit de considérations sympathiques mais convenues voire moralisatrices sur la prise en compte de l'environnement. On pouvait attendre de candidats réfléchis qu'ils se demandent pourquoi poser la question du développement durable à propos des villes. Cette approche des villes voire des aires urbaines, lieu de vie de la grande majorité de la population (77% en 2003) pouvait prendre en compte leurs spécificités : place dans la hiérarchie urbaine, intégration dans un réseau plus ou moins étendu et dense, organisation spatiale interne, défis environnementaux, débats induits. Sans négliger les logiques de communication interne et externe qui font du développement durable et de ses marqueurs symboliques un argument et un enjeu de promotion et de construction d'image voire d'identité. Un nombre réduit d'exemples mis en perspective permettait d'enraciner le propos sur la prise en compte des faits et de réfléchir à ce que pourrait être une ville « durable ». Bien entendu, ce sujet n'appelant pas un traitement type, la commission a accepté tout discours logique et structuré tentant de répondre à la question induite par le sujet évitant les écueils majeurs soulignés. Elle a également pris en considération l'ampleur de la question qui a dérouté certains candidats. Elle a constaté que les productions qui alliaient sans encyclopédisme, réflexion personnelle, connaissances géographiques de base et intérêt pour l'actualité pouvaient obtenir d'excellents résultats.

2°) Question d'histoire avec documents :

Les relations entre seigneurs et paysans au Moyen Age après l'an mil.

Comme nous pouvons le constater, le sujet d'histoire pose d'une manière encore plus nette la question de la « relation ». Il s'agissait d'en relever le pluriel, d'identifier les termes de celle-ci – seigneurs et paysans – de l'inscrire dans le temps « au Moyen âge après l'an mil ». La durée même de la plage chronologique devait inciter à réfléchir aux évolutions possibles. Le sujet, classique, invitait donc à caractériser un système de relations. Pour aider le candidat, la question a été accompagnée de deux documents-sources : un texte de deux lignes extrait de la Charte de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (XIII^e siècle) et une miniature tirée des *Très riches heures du duc de Berry* (XV^e siècle). Des documents d'une grande richesse, se confortant l'un l'autre et se complétant (un texte, une image ; une seigneurie ecclésiastique, une seigneurie laïque...). Le premier document permettait de prendre la mesure de relations à la fois fonctionnelles, économiques et financières (production, prestations de services contre banalités), dissymétriques (monopole économique d'un seigneur justicier, juge et partie qui contraint et punit...) et hiérarchiques (celui qui commande et ceux qui obéissent, celui qui protège et ceux qui sont protégés). A lui seul, ce court texte dont chaque mot pèse permet d'identifier la seigneurie dans ses dimensions banale et foncière. Le second document proposait une vision plus tardive nécessitant une lecture analytique puis symbolique nécessaire dans l'enseignement de l'histoire des arts. Ainsi, le candidat pouvait mettre en évidence une mise en scène symbolique du pouvoir seigneurial. Le seigneur invisible, mais présent par le château dominant l'image sur fond céleste renvoyant à l'ordre divin, lointain, unique, fermé, dégageant par

sa verticalité minérale une impression de puissance militaire et de richesse. Au-dessous, les paysans proches, visibles, nombreux, travaillent dans un espace ouvert et végétal. Ce terroir présente une certaine diversité : prairies, champs cultivés, vignes qui se répartissent entre une réserve seigneuriale fermée de murs et des tenures entretenues par les mêmes paysans « ceux qui travaillent ». En cela, ils s'opposent à « ceux qui combattent » (les seigneurs). Cette vision devant être nuancée par l'apport du texte qui présente une seigneurie possédée par « ceux qui prient ». On aura compris que ces documents le plus souvent négligés devaient être sollicités pour leur intérêt spécifique et cela de bien des manières possibles. Du simple exemple permettant d'enrichir l'explication, à une approche plus inductive amenant à dégager l'essentiel des informations. En tout état de cause, il fallait contextualiser le propos dans un Moyen Age qui, après l'an mil voit le délitement du pouvoir central et l'émergence de pouvoirs locaux par la mise en place du cadre socio-politique de la seigneurie. Ce régime seigneurial étant lui-même remis progressivement en question par l'affirmation du pouvoir royal notamment en matière de justice. Bien entendu, il s'agissait de ne pas confondre régime seigneurial et féodalité. Trop souvent des candidats ont fait des paysans les vassaux du seigneur ... Il y a là une confusion qui devrait alerter. Nous rappelons que l'on attend d'un futur professeur des écoles un minimum de culture historique permettant d'éviter de colporter des représentations caricaturales du passé.

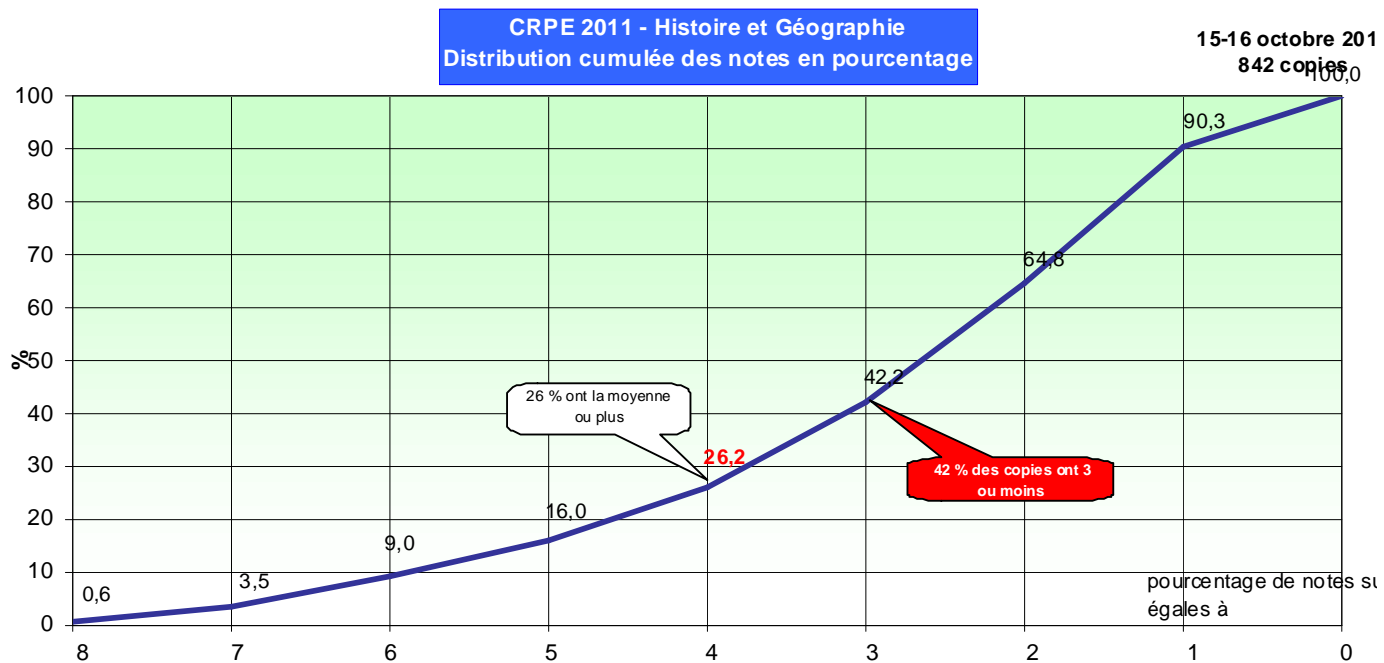
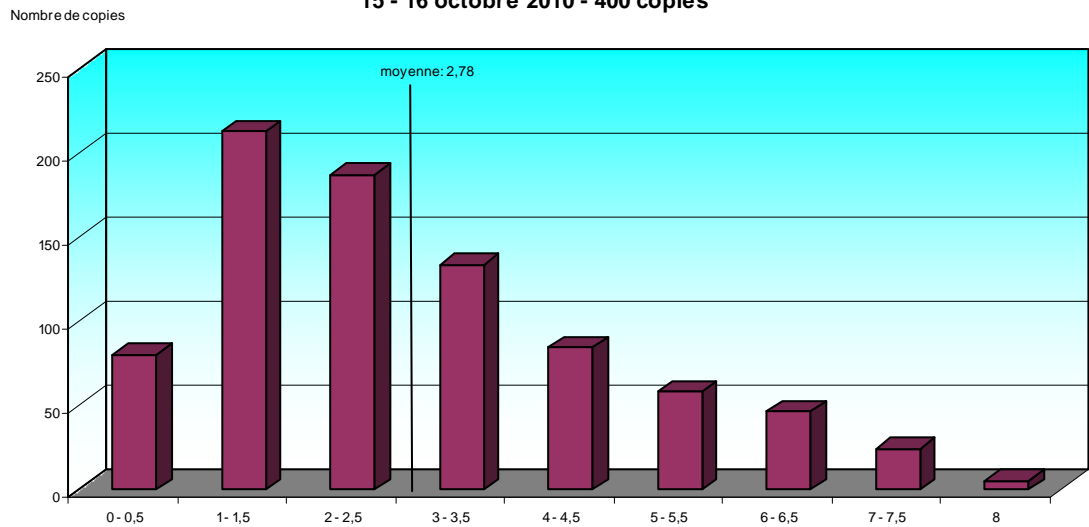
III. LES RESULTATS DE LA SESSION 2011

1°) Statistiques générales sur l'ensemble de l'épreuve

Copies corrigées	829
Copies blanches	13
Moyenne des notes	2,78 / 8
Note maximale	8,00
Note minimale	0,00
Ecart type	1,80

2°) Distribution des notes

CRPE 2011 - Histoire & Géographie - Distribution des notes
15 - 16 octobre 2010 - 400 copies



CONCLUSION :

La distribution des notes le rappelle, le CRPE reste un concours difficile. Les épreuves permettent de départager des candidats aux niveaux hétérogènes. Rappelons-le encore une fois, dans ce concours généraliste, il ne s'agit pas d'exiger une quelconque érudition. Le professeur des écoles aura tout loisir dans l'exercice de son métier de se référer aux meilleures sources. C'est pourquoi les correcteurs ont apporté, comme les années passées une attention particulière aux éléments les plus structurants qui feront le quotidien de la classe : capacité à prendre en compte une question, à mobiliser ses connaissances, à sélectionner et à hiérarchiser l'information, à expliquer clairement. Il est attendu qu'il fasse preuve de réflexion, de rigueur et de soin dans la présentation de la copie dans laquelle il est aisé d'imaginer ce que pourra être le futur tableau du maître...

Le CRPE doit se préparer. Nous avons eu plaisir à constater chez nombre de candidats un travail sérieux et réfléchi. Incontestablement le cru de cette session fera honneur au corps des professeurs des écoles.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier l'équipe des coordonnateurs Marianne Bouzigues, Bernard Alibert, Pierre Vidal (à qui l'on doit les éléments statistiques) ainsi que l'ensemble des correcteurs pour le travail stimulant accompli ensemble. Les équipes associant dans une réflexion scrupuleuse professionnels du premier degré et du second degré ont travaillé, comme d'habitude, dans un climat particulièrement constructif. Au risque de nous répéter, la commission d'histoire et géographie, au cours de l'ensemble du processus de correction, n'a eu qu'une seule idée en tête, choisir les meilleurs professeurs possibles. Désormais leur réussite passera par celle des élèves que la société leur confiera.

**Laurent SOUTENET,
IA-IPR d'Histoire et géographie
Coordonnateur de l'épreuve d'Histoire et géographie**

